



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 51 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Direction des Collectivités Locales

Arrêté N °2014163-0007 - Arrêté préfectoral portant actualisation de la liste électorale pour le collège des maires et des présidents d'établissements publics locaux affiliés au centre départemental de gestion pour les élections au conseil d'administration de celui- ci

..... 1



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2014163-0007

signé par
Secrétaire Général

le 12 Juin 2014

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Direction des Collectivités Locales
Bureau du Contrôle Administratif et de l'Intercommunalité**

Arrêté préfectoral portant actualisation de la liste électorale pour le collège des maires et des présidents d'établissements publics locaux affiliés au centre départemental de gestion pour les élections au conseil d'administration de celui-ci

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Adresse des bureaux : 5 rue Bardou-Job
PERPIGNAN
Bureau du contrôle administratif et de l'intercommunalité

Ouverture au public : du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Dossier suivi par :

Nathalie NGUYEN VAN

☎ : 04.68.51.68.45.

☎ : 04.68.51.68.29

✉ : nathalie.nguyen-van@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 12 juin 2014

ARRETE N°

Portant actualisation de la liste électorale pour le collège des représentants des communes et des établissements publics locaux affiliés au centre départemental de gestion pour les élections au conseil d'administration de celui-ci

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

VU l'arrêté ministériel du 5 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral N°20144136-0014 du 16 mai 2014 portant établissement de la liste électorale pour le collège des représentants des communes et des établissements publics locaux affiliés au centre départemental de gestion pour les élections au conseil d'administration de celui-ci ;

ARRETE

Article 1er : La liste électorale du collège des maires des communes et des présidents d'établissements publics locaux affiliés au centre de gestion des Pyrénées-Orientales, établie le 16 mai 2014 pour l'élection des représentants des communes et établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion (scrutin du 25 juin 2014), est actualisée conformément au document ci-annexé.

Article 2 : Les contestations relatives aux modifications apportées ne pourront s'exercer que dans le cadre d'un recours en annulation de l'élection.



Article 3 : La présente liste électorale doit faire l'objet d'un affichage à la Préfecture des Pyrénées-Orientales, dans les Sous-Préfecture de Céret et de Prades et au Centre de Gestion du **12 au 24 juin 2014**.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame la Sous-Préfète de Prades, Monsieur le Sous-Préfet de Céret et Monsieur le Président du Centre de Gestion sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Signé : le Secrétaire Général
Pierre REGNAULT de la MOTHE